

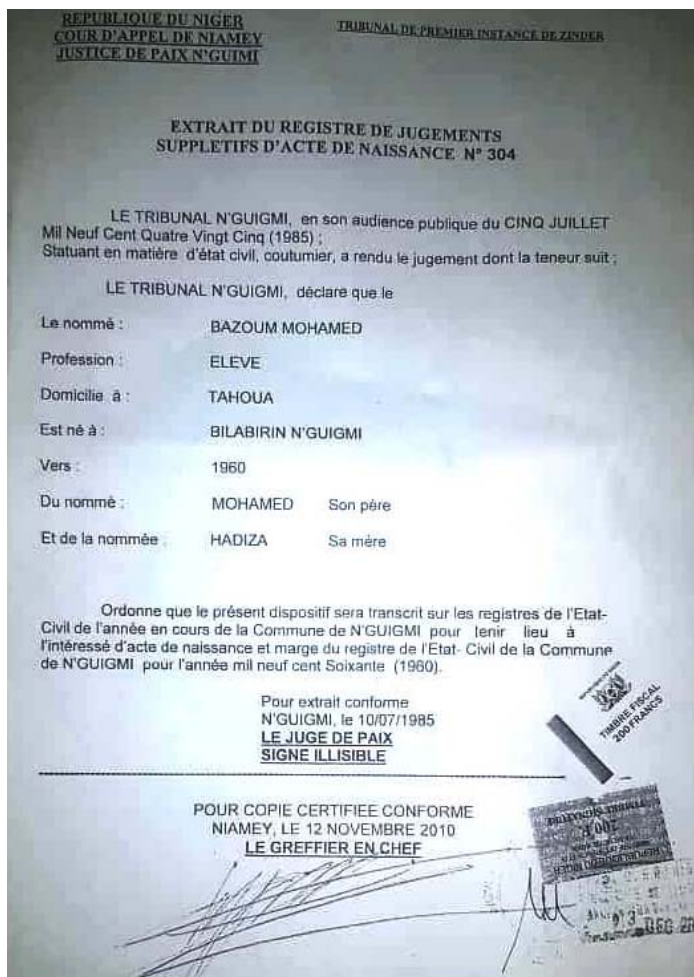
LE COURRIER

HORS SERIE

Hebdomadaire d'Informations générales et de réflexion - N° HORS SERIE du JEUDI 13 NOVEMBRE 2020 - Prix : 300 Francs CFA

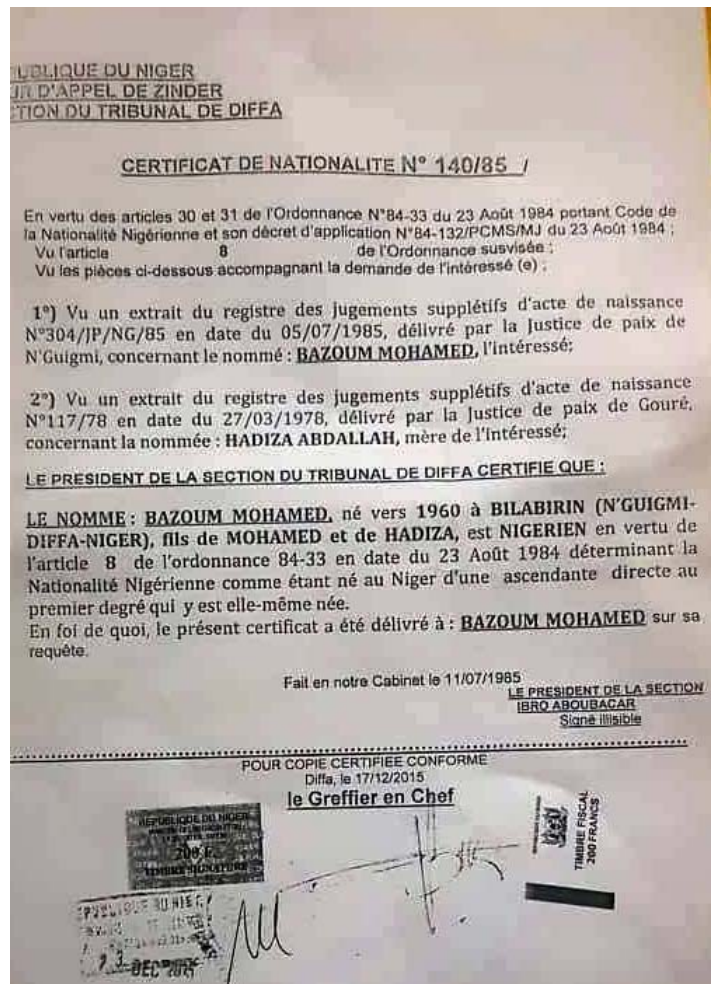
LES VRAIES FAUSSES PIÈCES D'ÉTAT-CIVIL DE BAZOUM

Fin de parcours pour le candidat du Pnds



Bazoum est probablement pris dans la nasse. Ses pièces d'état-civil, abondamment partagées sur les réseaux et objet d'une assignation en contentieux de nationalité à Diffa, sont manifestement de vraies fausses. Outre le fait, insolite que Bazoum a obtenu son certificat de nationalité le 11 juillet 1985, dès le lendemain de l'obtention d'un jugement supplétif tenant lieu d'acte de naissance, les documents d'état-civil du candidat du Pnds présentent plein d'anachronismes d'aberrations utiles à découvrir.

D'abord, son jugement supplétif de naissance, obtenu le 10 juillet 1985 le déclare fils de Mohamed alors que ce dernier est en réalité son frère aîné. Mohamed Salim est un ancien de l'armée coloniale qui est allé à la retraite en 1984 et qui est décédé, il n'y a pas long-



temps (paix à son âme). Son épouse s'appelle Hadiza Abdallah, et non Fatouma comme il est paru dans les colonnes du courrier du jeudi 11 novembre 2020. C'est cette dame, nigérienne d'origine, mais belle-sœur de Bazoum, dont les pièces d'état-civil, notamment l'acte de naissance, va servir à établir la fausse nationalité de Bazoum. Le candidat du Pnds s'appelle, en réalité, non pas Bazoum Mohamed, mais plutôt Bazoum Salim, comme tous ses frères et sœurs. Et c'est sûrement pour immortaliser le nom de ce père dont il ne pas, par opportunisme, le nom, que Bazoum a donné le nom de Salim à un de ses enfants. Un enfant qu'en famille l'on appelle affectueusement papi.

(Lire pages 4&5)

Mohamed Bazoum, mis K.O avant d'entamer le combat

Les échéances électorales approchent à grands pas, mais l'enthousiasme n'est pas forcément au rendez-vous partout, surtout au PND- Tarayya. En principe, la Cour constitutionnelle se réunit aujourd'hui, vendredi 13 novembre 2020, aux fins d'examiner les dossiers de candidature. Candidat officiel du Pnds Tarayya, Mohamed Bazoum a des soucis à se faire. Non seulement au sein de la Mouvance pour la renaissance du Niger (Mrn) où les candidatures se sont multipliées, mais surtout en raison des papiers d'état civil très discutables du candidat Bazoum Mohamed. La Mrn qui a fait le bonheur du hold-up électoral de 2016 n'est plus visiblement de service. Les partis et leaders qui la composent ont décidé, cette fois-ci, de jouer leurs propres cartes. Albadé Abouba, Moussa Hassane Barazé, Alma Oumarou, Mounkaïla Issa, le gé-

néral de Gendarmerie à la retraite, se sont tous émancipés de la tutelle du Pnds Tarayya pour se lancer dans la course au fauteuil présidentiel.

Outre ces ténors de la Mrn qui ont tourné le dos à Mohamed Bazoum, le candidat du Pnds, il y a également Seïni Oumarou de l'Apr (Alliance pour la paix et la République) qui s'est fait investir très tôt, lors du 9e congrès du Mnsd Nassara, à Tahoua. Bazoum est-il le problème qui a dynamité la Mrn ? On ne saurait le dire. Quoi qu'il en soit, la Mrn ne profitera pas au président du Pnds qui aurait exercé de fortes pressions pour convaincre certains de ne pas se porter candidat à l'élection présidentielle. En contrepartie de quoi ?

Sans le Mpr Jamhuriya et l'Andp Zaman-Lahiya, la Mrn n'est plus rien qu'une coquille vide. Aban-

donné également par le Mnsd Nassara, Mohamed Bazoum constate, amèrement, l'étendue de son isolement dans une bataille électorale où il ne pèse pas grand-chose face à des prétendants sérieux comme Hama Amadou, Seïni Oumarou, Ibrahim Yacoubou, Mahamane Ousmane.

La situation est pire que le laisse entrevoir la déconfiture de la Mrn et le jeu " malin, malin et demi " du Mnsd. Car, au sein de son propre parti, le Pnds Tarayya, Mohamed Bazoum fait face à une sorte de " laissez-lui sa patate chaude ".

Imposé au parti par Issoufou Mahamadou qui a gardé la haute main sur le Pnds, Bazoum ne peut visiblement compter sur le soutien ferme de son mentor dans un combat où il a plus que besoin de la solidarité de son pote.

Sans le soutien de Issoufou Mahamadou dont il est en droit d'attendre plus d'engagement, sans celui de ses compagnons du Pnds qui semblent indifférents à ses tournées électorales, Mohamed Bazoum doit être fait de roc, ou compter sur des appuis occultes, pour ne pas jeter l'éponge. Ce qui s'apparente à un baroud d'honneur de sa part est d'autant plus compliqué pour le président du Pnds qu'il doit également subir les railleries d'une opinion publique sévère.

On s'interroge notamment, et avec raison, sur la fiabilité de certains détails de son identité, des documents mentionnant que l'intéressé a fait l'école primaire de Tesker entre 1965 et 1971, soit à l'âge de cinq ans. Un détail qui paraît insolite dans un pays où, jusque dans les années 80, la moyenne d'âge de recrutement à l'école primaire se situe entre 7 et 9 ans.

Le Niger, un pays sur cales

Depuis l'avènement de Mahamadou Issoufou à la tête de l'Etat, après une transition militaire de 13 mois, notre pays, pourtant promu à un avenir meilleur en raison de multiples potentialités et un espoir retrouvé, est régulièrement classé à la queue du peloton des nations en matière de l'indice du développement humain (IDH), malgré les budgets faramineux avoisinant les 2.000 milliards chaque année. Une question s'impose à ce niveau : le Niger a-t-il vraiment l'air d'un pays où 1800 milliards sont injectés chaque année ? L'unique performance de la Renaissance a consisté chaque fois de 2011 à 2017, à l'instar du classement 2016, publié en 2017, à disputer âprement, mais là âprement, à la Centrafrique, un pays ravagé par plusieurs années de guerre civile, l'avant dernière place, pour être 187ème sur 188 pays classés. C'est terminé les conférences de presse ronflantes et méprisantes, organisées pompeusement par l'opposition politique de l'époque, aujourd'hui au pouvoir, qui visaient à persuader les nigériens, avec force arguties et autres paralogismes, que la place peu honorable qu'occupait le Niger en ce temps (on devançait de 3 à 8 pays le plus souvent), étaient le résultat de la mauvaise gouvernance de Tandja Mamadou et Hama Amadou, la conséquen-

ce des PPA (paiement par anticipation), PSOP (paiement sans ordonnancement préalable), LAPS, et autres zakaïeries. Aujourd'hui, personne, semble-t-il, n'est responsable de ce rang dégradant que le Niger occupe sans discontinuité. Dans la foulée, des concepts chers à l'opposant Mahamadou Issoufou comme " la bonne gouvernance ", et " l'efficacité de la dépense publique ", ont disparu, jusque dans les discours officiels. Pourtant cet échec à bien un auteur, il y a bien des responsables et des responsabilités à assumer à ce niveau. Car il n'y a pas de petites ou grandes responsabilités, il y a tout simplement des responsabilités bien ou mal assumées, comme on dit. Le constat est qu'après 7 ans d'exercice du pouvoir d'Etat, Mahamadou Issoufou a réussi une prouesse : détruire l'Etat, et mettre le Niger sur cales, avec des jantes dénudées et cabossées. Une destruction matérielle, comme morale. Les valeurs de notre société sont inversées. C'est ainsi que de nos jours, sous la Renaissance, le mensonge, la grivoiserie des responsables d'Etat, la félonie, le vol des biens publics sont érigés en valeurs sociales et en pratiques encouragées puisqu'impunies. Dans les secteurs vitaux, les voyants sont au rouge. Et les discours n'y changent rien.

Le discours de l'homme, président de la République soit-il, n'est pas celui de Dieu qui est acte par essence. Pour les hommes, il faut agir en plus de la belle parole. Et comme les belles paroles ne sont pas accompagnées d'action, tous les secteurs, notamment sociaux, sont complètement en lambeaux. L'école nigérienne, particulièrement, connaît des jours des plus sombres avec des partenaires qui ont cessé de se parler. Quant au secteur de la santé, chacun assure la sienne, les services étant complètement désarticulés et abandonnés à eux-mêmes, faute de moyens. Les cliniques et autres cabinets médicaux privés se frotent les mains, bien que les prestations n'y soient pas toujours à la hauteur des espérances des patients. La sécheresse financière est désormais une réalité connue de tous, d'où la justesse du fameux slogan " Tay Tawri ". Après les pétales, ce sont désormais les salaires qui sont payés avec retard. Quant aux investissements, ils sont soit annulés, soit faits à crédits. La famine, disons-le clairement, menace actuellement des centaines de milliers de personnes, en plus du déficit fourrager énorme. En matière de sécurité qui semble pourtant être le cheval de bataille de Mahamadou Issoufou, en attestent les portes cadenassées sur la voie menant à la présidence, et le bouclage de la ville de Niamey à chacun de ses

déplacements, même la capitale n'a pas échappé aux bandits armés. Des centaines de morts parmi les militaires comme les civils, froidement exécutés le plus souvent, du fait des attaques terroristes à Diffa, Agadez, Tahoua, et Tillabéry, sont enregistrés de 2011 à 2017. La dernière en date a eu lieu mardi 13 février 2018, à Goubé, à une dizaine de Km de Niamey. Pourtant l'état d'urgence dans la région de Tillabéry, entre autres, vient d'être prorogé par le dernier Conseil des ministres. On peut dire que les terroristes ont entendu l'invitation à eux lancée par Mahamadou Issoufou dans ses discours provocateurs, eux qui épargnaient auparavant le Niger. L'administration qui est le poumon du pays est au ralenti. Elle est grippée du fait de sa très forte politisation, et les promotions sur des bases autres que la compétence, le travail et le mérite. Le front social est en ébullition, aucun corps n'est épargné : magistrats, agents des impôts et du trésor, enseignants, agents des municipalités, agents des douanes, journalistes, militants de la société civile, médecins spécialistes. Ainsi que les paysans qui constituent la majorité écrasante de la population, et qui commencent à rejoindre la société lors des journées d'actions citoyennes qui contestent la loi de finance 2018, jugée antisociale, et la mauvaise gouvernance. **(Suite en page 7)**

Enquête sur les origines du candidat du Pnds Tarayya

Bazoum est-il le fils de Mohamed ou de Salim ?

Propice aux révélations les plus époustouflantes, la période de précampagne ou plutôt de campagne électorale avant l'heure, est en train de tenir ses promesses. Ah, ça parle ! Et ce n'est pas toujours des choses qui plaisent aux personnes concernées. Au centre d'une controverse au sujet de son identité réelle, Bazoum n'a sans doute pas encore fini avec ce cauchemar. Est-il le fils de Mohamed comme il est mentionné sur ses actes d'état-civil ou de Salim, le nom que portent ses frères et sœurs dont il est question dans sa biographie ? Dans cette version de sa biographie, publiée par Niger Inter en octobre 2016, l'on apprend que l'intéressé est le cadet de cinq (5) frères et deux (2) sœurs. Pas plus. Rien sur les prénoms de ses frères et sœurs. Une enquête complémentaire menée dans les milieux du Pnds farouchement hostiles à la candidature de Bazoum renseigne à suffisance sur les origines de l'homme.

Ils sont les enfants de Salim, le père, et de Ndilila, la mère

Bazoum est effectivement le fils cadet d'une famille de sept enfants, dont cinq frères et deux filles que sont Mohamed Kalla Salim, Kadidja Salim, Amar Salim, Ali Salim, Ahamadou Salim, Mariam Salim et Bazoum Salim, le candidat à l'élection présidentielle

le au titre du Pnds. Selon nos sources, formelles, ils sont les enfants de Salim, le père, et de Ndilila, la mère. Ils viendraient du Tchad, précisément de la localité de Noukou, au nord Kanem. L'aîné de la famille, Mohamed Kalla Salim, est un soldat de la coloniale. Recruté par l'armée française, au Tchad, Mohamed Kalla Salim, un goumier, a pris sa retraite en 1984 en territoire nigérien.

Pour obtenir le précieux sésame pour Bazoum, Mohamed, le frère aîné, l'a fait passer pour son fils aîné.

Mohamed Kalla Salim a eu pour épouse une dame du nom de Hadiza, détentrice d'un jugement supplétif d'acte de naissance datant de 1944.

C'est ce document qui servira de support à Bazoum pour l'établissement d'un certificat de nationalité qui est obtenu grâce un subterfuge. Pour obtenir le précieux sésame pour Bazoum, Mohamed, le frère aîné, l'a fait passer pour son fils aîné. Ainsi, sur son certificat de nationalité, le frère aîné, Mohamed Kalla Salim, est présenté comme le père, et l'épouse de celui-ci, Fatouma, comme la mère. Le nom (Mohamed) que porte Bazoum est, donc, le prénom de son frère aîné et non le nom de son père qui s'appelle en vérité Salim.



Hadiza, la belle sœur, devenue sur le certificat de nationalité de Bazoum, la mère de ce dernier

Plein d'indices troublants concordent par ailleurs à relever l'incongruité des actes d'état-civil de Bazoum. Hadiza, l'épouse de son frère aîné qu'un tour de passe-passe a fait passer pour la mère de Bazoum, est née en 1944. Or, Bazoum est né en 1960. Il y aurait, donc, 16 ans entre la mère et celui qui est présenté comme le fils aîné. Mais, ce n'est pas tant extraordinaire. Là où le bât blesse, c'est que Bazoum est le cadet de sa famille. Même en concédant qu'il y a, juste, une année entre chacun des frères et sœurs, cela suppose que Mohamed Kalla Salim est né en 1952. Et si l'on considère la date de naissance (1944) de sa supposée mère, Fatouma, on peut légitimement s'interroger sur l'âge de cette bonne dame à la naissance du fils aîné de la famille.

Bazoum, l'artisan de l'exil forcé de Baba Alpha, ne serait-il pas en train d'être rattrapé par sa véritable identité ?

Le diable se trouve dans les détails, dit-on. Le rapprochement entre les dates de naissance (1944) de Hadiza, la supposée mère, et de Bazoum (1960) conduit légitimement à s'interroger également sur la différence d'âge entre le candidat du Pnds et ses autres frères et sœurs. Sachant que Bazoum est le cadet de la famille, l'on se demande en particulier à quel âge le frère aîné, Mohamed, a-t-il été recruté dans l'armée française. Lorsqu'on sait que les versions de sa biographie lui donnent, dans le meilleur des cas, six ans à son entrée à l'école, sinon cinq ans, dans la brousse de Tesker, en 1965, il y a de quoi se demander si Bazoum, l'artisan de l'exil forcé de Baba Alpha, ne serait-il pas en train d'être rattrapé par sa véritable identité ?

Laboukoye

LES VRAIES FAUSSES PIÈCES D'ÉTAT-CIVIL DE BAZOUM

Fin de parcours pour le candidat du Pnds

Bazoum est probablement pris dans la nasse. Ses pièces d'état-civil, abondamment partagées sur les réseaux et objet d'une assignation en contentieux de nationalité à Diffa, sont manifestement de vraies fausses. Outre le fait, insolite que Bazoum a obtenu son certificat de nationalité le 11 juillet 1985, dès le lendemain de l'obtention d'un jugement supplétif tenant lieu d'acte de naissance, les documents d'état-civil du candidat du Pnds présentent plein d'anachronismes d'aberrations utiles à découvrir.

D'abord, son jugement supplétif de naissance, obtenu le 10 juillet 1985 le déclare fils de Mohamed alors que ce dernier est en réalité son frère aîné. Mohamed Salim est un ancien de l'armée coloniale qui est allé à la retraite en 1984 et qui est décédé, il n'y a pas long-

temps (paix à son âme). Son épouse s'appelle Hadiza Abdallah, et non Fatouma comme il est paru dans les colonnes du courrier du jeudi 11 novembre 2020.

C'est cette dame, nigérienne d'origine, mais belle-sœur de Bazoum, dont les pièces d'état-civil, notamment l'acte de naissance, va servir à établir la fausse nationalité de Bazoum. Le candidat du Pnds s'appelle, en réalité, non pas Bazoum Mohamed, mais plutôt Bazoum Salim, comme tous es frères et sœurs.

Et c'est sûrement pour immortaliser le nom de ce père dont il ne pas, par opportunisme, le nom, que Bazoum a donné le nom de Salim à un de ses enfants. Un enfant qu'en famille l'on appelle affectueusement papi.

La mère de Bazoum et de Mahamed dont il porte le nom s'appelle Ndilila

Le faux est encore plus pernicieux dans le certificat de nationalité. Hadiza Abdallah, l'épouse de son frère aîné, Mohamed Salim, est passée pour la mère de Bazoum. Or, la mère de Bazoum, de Mohamed, de Fatouma, d'Amar, d'Ahamadou et de Mariam s'appelle Ndilila. Le candidat du Pnds n'est, donc, ni le fils de Mohamed, ni celui de Hadiza Abdallah dont il est le beau-frère. Mais, comment Bazoum Salim a-t-il pu faire son cursus scolaire jusqu'à Dakar où il a obtenu son DEA (Diplôme d'études approfondies) en 1984 ? Ce n'est, on le sait désormais, qu'en juillet 1985 que Bazoum a obtenu, et son jugement supplétif d'acte de naissance, et son certificat de nationalité, coup sur coup en l'espace de 24 heures.

Bazoum a-t-il pu faire son cursus scolaire jusqu'à l'université sans actes d'état-civil ?

Selon toute vraisemblance, l'ancien ministre de l'Intérieur avait bien d'autres documents d'état-civil, authentiques, ceux-là, avec lesquels il s'est inscrit à l'école, est parti au collège, puis au lycée et enfin à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, au Sénégal. A-t-il pu faire son cursus scolaire jusqu'à l'université sans actes d'état-civil ? L'examen comparatif de la période de la fin de ses études supérieures (1984) avec les dates d'obtention de ses actes d'état-civil suggère un besoin nouveau induit par l'étape suivante de sa vie au Niger. Bazoum va alors se faire établir un jugement supplétif d'acte de naissance qui le fait naître à Bilabrin, à Nguigmi, à la frontière tchadienne, puis le lendemain, un certificat de nationalité qui le fait passer pour le fils aîné de sa belle-sœur. Une alchimie, aujourd'hui démontée.



La Cour d'appel à Zinder n'a vu le jour qu'en 1992

Le certificat de nationalité dont il se prévaut est établi en 1985, à Diffa, note-t-on. Et le document, aussi authentique qu'il y paraît, porte pourtant en lui les marques du faux. À l'en-tête du certificat de nationalité de Bazoum, il est bien mentionné " Cour d'appel de Zinder ". Or, il n'y a pas de Cour d'appel à Zinder en 1985, ladite cour n'ayant vu le jour qu'en 1992. C'est avec cette fausse identité et ces fausses pièces d'état-civil que Bazoum Salim a fait toute sa carrière d'enseignant et d'homme politique au Niger. Malgré tout, il a été l'artisan principal et indécrottable de l'emprisonnement et de l'exil forcé de Baba Alpha auquel il ne s'est pas gêné de reprocher le faux et usage de faux.

Le Parquet va-t-il s'autosaisir comme dans le cas de Hama Amadou

Le Parquet, habitué à s'autosaisir toutes les fois qu'il s'est agi de Hama Amadou, a du pain sur la planche. C'est tout de même un très proche collaborateur d'Issoufou Mahamadou, président du Pnds et candidat désigné par le même Issoufou, qui est en cause. Va-t-il s'auto-

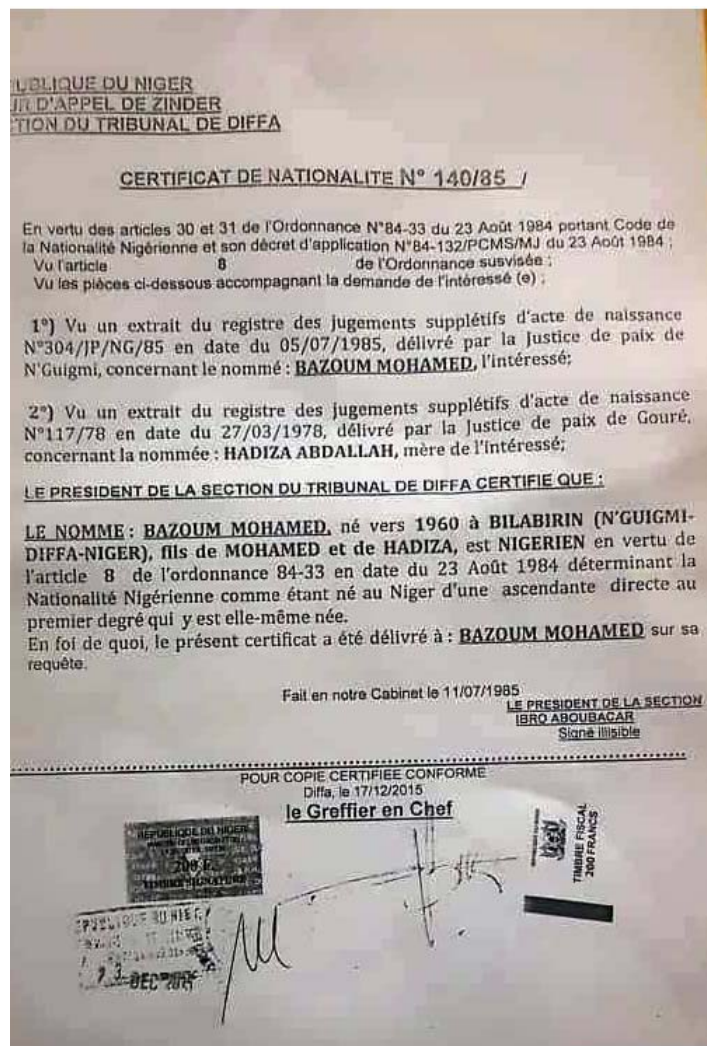
saisir pour l'affaire Bazoum comme il l'a fait, au moins deux fois, avec Hama Amadou, le chef de file de l'opposition ? Rien n'est sûr. Quoi qu'il en soit, le ciel semble tomber sur la tête de Bazoum. Candidat à l'élection présidentielle prochaine, Bazoum doit plus que jamais faire face à son histoire. Et probablement à son destin. Car, outre l'assignation en contentieux de nationalité contre lui à Diffa, le Courrier a appris de source sûre que l'opposition politique, regroupée au sein de la CAP 20-21 (Coalition pour l'alternance) a déposé devant la Cour constitutionnelle une requête en vue de la voir surseoir à la validation de la candidature de Bazoum en attendant la sentence du Tribunal de Diffa. L'issue de ce procès, inattendu par Bazoum, risque d'être cauchemardesque pour le président du Pnds. Les plaignants ayant demandé au procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Diffa de constater que la nationalité de Bazoum a été frauduleusement établie, l'intéressé ne risque pas moins que l'annulation de sa nationalité et sa radiation de la liste des candidats à l'élection présidentielle.

Laboukoye

Scolarité et études du candidat Bazoum

Il a commencé ses études primaires à l'école de Tesker en 1966. Il fréquenta le Lycée Amadou Kouran Daga de Zinder de 1976 à 1979 d'où il sort avec son BAC A4. Il fit ses études universitaires de 1979 à 1984 à l'Université de Dakar (Sénégal) à la Faculté des Lettres et sciences Humaines au Département de Philosophie. Détenteur d'une Maîtrise en Philosophie Politique et Morale puis d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA), Option Logique et Epistémologie, Mohamed Bazoum est un orateur qui inspire l'admiration depuis la prestigieuse université Cheikh Anta Diop de Dakar. Son talent en rhétorique et sa rigueur dans les principes lui ont ouvert grandement la voie d'une carrière politique intéressante. Il a marqué en tant que professeur de philosophie au lycée toute une génération d'étudiants des années 90. (source : Niger inter)

Mohamed Bazoum est-il réellement entré à l'école à l'âge de cinq ans, en 1965 ?



Mohamed Bazoum a certainement beaucoup de choses à expliquer aux Nigériens pour faire l'économie d'une conférence de presse. À deux mois du premier tour de l'élection présidentielle, prévu le 27 décembre 2020, le président et candidat du Pnds Tarayya a des soucis à se faire quant à la recevabilité de son dossier de candidature. Depuis quelque temps, circule sur les réseaux sociaux un document portant sur ses états de service. On remarque alors qu'il aurait fréquenté l'école primaire de Tesker entre 1965 et 1971. Question : comment Mohamed Bazoum a-t-il pu entrer au cours d'ini-

tiation (CI) à l'âge de cinq ans, en 1965 ? La question est de rigueur. Dans les années 60 et même jusque dans les années 80, l'âge auquel on inscrivait les enfants à l'école est de sept ans. Et cela, c'était dans les grands centres urbains. En brousse, l'exception autorise des inscriptions jusqu'à l'âge de neuf ans, parfois plus. Ainsi, si l'histoire est avérée, Mohamed Baozum aurait fait ses premiers pas à l'école primaire de Tesker à l'âge de cinq ans à une époque où l'âge moyen d'inscription variait entre 7 et 9 ans.

Laboukoye

Point de presse du conseil d'avocats de Hama Amadou

" Rien ne peut s'opposer à la recevabilité de la candidature de Hama Amadou pour l'élection présidentielle dans la mesure où la cour d'appel de Niamey est encore saisie de mon opposition et de ma requête pour rectification "

Dès l'entame de ce point de presse Me Samna Daouda s'est dit indigné que des correspondances entre lui et le premier président de la cour d'appel circulent sur les réseaux sociaux. Me Samna de se poser la question de savoir qui en est l'auteur et à qui profite cette exposition publique de correspondances de personnalités juridiques sur la toile. Pour lui, si la robe de magistrats tout comme d'avocats confère des privilèges, elle impose aussi dignité et responsabilité à ceux qui la portent. Il est inimaginable selon lui, que de tels courriers soient sur les réseaux sociaux. D'ailleurs, pour Me Daouda Samna, la lettre du 09 Novembre du premier président de la Cour d'appel qui circule sur les réseaux sociaux n'est pas identique à celle qui lui a été envoyée. " Mon client, Hama Amadou, a inscrit de lui-même en ma présence, le 28 octobre une opposition contre l'arrêt 31 du 30 mars 2017 de la cour d'appel de Niamey. "

Expliquant l'effet de l'opposition en droit, Me Samna a indiqué qu'elle a pour effet de faire en sorte que le jugement frappé d'opposition soit non avenu dans toutes ses dispositions. L'opposition a donc pour vocation de saisir la même juridiction qui a rendu la décision pour que celle-ci puisse la redire, a-t-il ajouté.

" Après cette requête, mon client a demandé au procureur de la République près du tribunal de Tillabéry de lui fournir un casier judiciaire, ce qui fut fait le 30 octobre. Un casier contre lequel nous avons introduit une requête le 05 novembre 2020 par devant la cour d'appel de Niamey pour requête à rectification. Quoi de plus normal ? s'indigne Me Samna" .

L'opposition tout comme la requête à rectification du casier judiciaire sont deux procédures qui n'ont ni la même base juridique, ni le même fondement et ni la même procédure. Ce n'est même pas possible de les joindre pour trancher dans une seule décision, a déclaré l'ancien bâtonnier. Si l'opposition saisit la cour d'appel, la requête à rectification, elle, se



fonde sur l'article 716 du code de procédure pénale.

Dans sa lettre, le premier président de la cour d'appel estime que mon opposition n'a pas de sens. Seulement, ce n'est pas à lui de le dire, répond Me Daouda Samna. Qui ajoute, tout en argumentant, que sur la base des dispositions du code de procédure pénale en la matière et de la jurisprudence avec des décisions rendues par nos juridictions en la matière, " en droit, mon opposition a bel et bien un sens puisque le dossier a été jugé en l'absence de mon client qui était hors du Niger ".

Me Samna de poser la question de savoir : Pourquoi ce qui est possible pour d'autres n'est pas possible pour Hama Amadou ? Et cela, après avoir présenté aux journalistes, un arrêt de la cour de cassation du 24 juin 2015.

Me Samna Daouda de finir en disant qu'ils n'ont pas saisi le président de la cour d'appel mais la cour elle-même et que par conséquent ils attendent que cette cour vide sa saisine par une décision de justice, pas par une let-

tre. Il en est de même pour la requête.

" Je considère, aujourd'hui, que la cour d'appel est saisie de notre opposition et de notre requête à rectification. Tant que je n'ai pas vu de décision en bonne et due forme, tant que nous n'aurons pas été appelés pour présenter nos arguments devant la barre, on ne peut pas nous dire que la cour a annulé notre saisine. À l'heure où je vous parle, les deux affaires restent devant la cour.

J'entends, au regard de tout ce que je vois, de continuer à défendre cette affaire, parce que j'ai compris qu'il y a des raisons de se battre pour que cette injustice cesse, a dit Me Samna Daouda . L'ancien bâtonnier de conclure, que rien ne peut s'opposer à la recevabilité de la candidature de Hama Amadou pour l'élection présidentielle dans la mesure où la cour d'appel de Niamey est encore saisie de son opposition et de sa requête pour rectification. Nous attendons donc naturellement que la cour constitutionnelle applique le droit, seulement le droit mais tout le droit. **M.D**

Commentaire

Issaka Souna serait-il rattrapé par l'histoire ? En 1999, sous la transition de Djibo Salou, c'est sur cet homme que s'est porté le choix de diriger la commission électorale nationale indépendante. Mais, il a suffi de peu pour que les Nigériens se rendent compte du jeu qu'il comptait mener. Un jeu trouble dans lequel il a été stoppé net par deux communiqués : un premier, de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique mettant en garde contre toute manipulation du processus électoral et un second de la junte militaire, imposée à Daouda Malam Wanké, par lequel les Forces armées nationales se déclarent engagées à demeurer neutres et sans parti pris dans le jeu électoral. N'empêche, le bonhomme se gargarise d'avoir à son actif l'organisation d'élections transparentes à l'issue desquelles le Niger a pu renouer avec la

démocratie. Seulement, pour convaincre, il lui fallait faire la preuve qu'il est irréprochable et pour ça, en homme de droit averti, il devait en faire la démonstration en pilotant le processus électoral actuel de façon inattaquable ou démissionner s'il se rend compte qu'il ne peut exécuter la mission qui lui a été confiée en préservant sa dignité et son honneur.

Issaka Souna a visiblement une autre lecture de la situation. Il n'ignore pas qu'il conduit un processus électoral en porte-à-faux avec la loi électorale, mais il ne s'imagine pas toutefois démissionner.

Il n'ignore pas que le fichier électoral est truffé de doublons et d'électeurs fictifs, mais il ne compte pas démissionner pour prouver qu'il est irréprochable. Il sait que les cartes d'électeurs

ont été produites en violation des dispositions électorales et que cela heurte, en principe, n'importe quelle conscience, à fortiori celle d'un homme de droit. Pourtant, il ne s'en soucie nullement.

Il sait surtout que le processus électoral est sujet à caution et que, mené tel qu'il l'est, il pourrait conduire le Niger vers une grave crise électorale dont les conséquences sont imprévisibles sur la cohésion et la paix sociale, mais ce n'est pas sa préoccupation.

Autant d'aspects qui corroborent le fait que Souna Issaka est un acteur plein engagé à faire les choses selon la volonté de ceux qui l'ont nommé à la tête de la commission électorale. Il est pleinement conscient de ce qu'il fait et il est décidé à le poursuivre jusqu'au bout. **Laboukoye**

LA STRATÉGIE DU CHAOS

Une théorie mise en œuvre par les tenants du régime pour vouloir s'incruster ?

C'est une stratégie qui consiste à créer des divisions et des oppositions pour s'imposer, ensuite comme arbitre et recours. Diviser pour régner est une vieille règle politique qu'annonçait déjà Machiavel. Cette stratégie participe aujourd'hui d'une entreprise dont l'objectif est la fin des peuples. Le chaos disloque les sociétés et les rend vulnérables à ceux qui entendent les dominer. Au Niger, plusieurs événements concourent à la mise en œuvre de cette sordide stratégie par les gouvernants. De ces événements, on peut citer la guerre contre Boko Haram, la guerre asymétrique menée contre le terrorisme et la lutte contre la pandémie du COVID 19.

Avec ces événements, les princes ont pris des mesures pour restreindre les libertés en instaurant l'état d'urgence sécuritaire et sanitaire. Il ne reste qu'une crise politique dans le pays pour bien asseoir son influence. Pour ce cas, on s'y attèle.

Avec l'acharnement contre le chef de fil de l'opposition et son parti Lumana F.A. Les différentes sorties des responsables du ministère de l'intérieur n'ont d'autre but que de pousser les militants de Lumana à l'affrontement pour instaurer un couvre-feu. Ainsi, les conditions seront réunies pour faire nourrir la République du chaos. C'est-à-dire, sortir ses vraies intentions. Les trois conditions, c'est-à-dire, la crise sécuritaire, la crise sanitaire et la cri-



se politique suffiront pour le régime d'étendre son influence et son modèle de termitière humaine.

Pour les adeptes de la stratégie du chaos, quand les problèmes n'existent pas, on les crée et s'en délecte. Quand ils existent déjà, ils usent de leur influence pour les accentuer. C'est dans cette logique que participent l'ingérence et le parti pris du gouvernement dans l'affaire du parti Lumana. Le régime, loin de sentir un trouble devant conduire au chaos, le provoque. Il semble vouloir utiliser celui-ci comme un outil efficace pour négocier et continuer à diriger.

Avec cette manœuvre, le régime s'est donné comme objectif de déstabiliser les adversaires et de rendre nerveux les alliés. En créant le chaos, il demeure maître du jeu. Le jeu consiste à créer ici et là des polémiques et à regarder comment les Nigériens réagissent face au chaos. La situation dans laquelle le régime plonge le parti Lumana n'est pas un fait aléatoire.

Elle est créée à dessein pour déceler les points faibles du parti et de ses dirigeants. C'est pourquoi, loin de se laisser intimider par les critiques contre sa politique, le régime cherche à

les susciter. Car, plus le chaos s'installe et devient grand, plus il est nécessaire de changer de cap, de remettre les politiques établies et de renégocier des nouveaux accords politiques. C'est ce qui explique que, depuis quelques temps, des soubresauts politiques s'enchaînent au Niger à vitesse vertigineuse.

Jour après jour, le malaise social croît, la colère populaire enfle, le fossé entre les dirigeants et le peuple souverain se creuse. Chaque jour, le gouvernement attise les rancœurs et souffre sur les braises de déception. En jouant à la provocation, au cynisme politique et à l'orgueil mal placé. Le chaos vers lequel les dirigeants orientent le Niger n'est pas un chaos du hasard ni de conjonctures politiques. Il est orchestré, voulu, programmé et assumé pour asseoir la duperie et le double langage.

Dans cette perspective, il faut avoir la main mise sur le PND, concasser les partis qui résistent toujours à faire allégeance et neutraliser l'opposition pour rester l'unique maître. D'où la stratégie de diviser pour régner. Attiser des tensions et déstabiliser les forces gênantes, au risque d'embraser le pays. L'essentiel pour les adeptes de cette vision, c'est d'arriver à leur fin.

C'est-à-dire, installer un système féodal. Un système dans lequel le pouvoir d'Etat prendra la forme du pouvoir coutumier. Du reste, une dynastie qui aura à régner sur le Niger pendant des longues années.

Ali Soumana

Le Niger, un pays sur cales

(Suite de la page 2)

Toute cette déliquescence de l'Etat est le résultat du manque de vision des dirigeants actuels qui n'en ont que pour eux-mêmes, leurs intérêts personnels et de clan. Tous les grands projets annoncés lors des campagnes électorales sont oubliés. Il est ainsi de l'assainissement des finances publiques, l'initiative 3N restée au stade de slogan, les 50 mille emplois par an, les grandes routes comme la RTA, Gaya-Dosso, Zinder-Agadez, le barrage de Kandadji. Des grands ouvrages où des centaines de milliards ont été injectés, lancés et inaugurés pour certains d'entre eux plusieurs fois, traînent à prendre leur envol. Certains sont perçus comme de véritables gâchis, sinon des crimes économiques : le rail de Bolloré, la cen-

trale thermique de Gorou Banda, le barrage de Kandadji. Pendant ce temps, des scandales éclaboussent chaque jour que Dieu fait des membres de l'entourage du chef de l'Etat où des dizaines sinon des centaines de milliards sont spoliés et les intérêts stratégiques du Niger mis en péril en raison d'intérêts particuliers : les 200 milliards virés par Hassoumi Massoudou de BNP Paribas à un compte privé à Dubaï, Eximbank, Africard, Mukurigate, le riz pakistanais " basmatisé ", les conteneurs de SORAZ, Savannah A cet échec patent de la Renaissance, s'invite un durcissement du régime, digne des périodes staliennes. La prison est la règle dès qu'il s'agit d'un militant de l'opposition, de la société civile, de la presse. Pendant que l'impunité totale est garantie à ceux qui ont

fait allégeance à Mahamadou Issoufou, les détourneurs et les insulteurs nationaux. Y compris ceux qui ont tenu des propos graves, attentatoires à l'unité et la cohésion sociales. Ce durcissement et cette dérive autoritaire sont la preuve de l'échec de la Renaissance. Un pouvoir violent est un pouvoir faible, faible parce qu'il a échoué. C'est pourquoi il est allergique à la moindre critique. Mais quelle que soit la nature du régime, les citoyens vont exercer leur liberté parce que le Niger et ses ressources sont des biens communs et le pouvoir d'Etat, confié momentanément à des hommes, gère ces biens communs. Ceux qui ne supportent pas les critiques des citoyens ne sont pas dignes de les diriger.

Bisso

LE COURRIER

Hedomadaire d'informations générales et de réflexion

NIF : 17763 / S

Tél : 96 88 74 09

96 29 05 42

Siège : Quartier Terminus

E-MAIL :

lecourrier_niger@yahoo.fr

Fondateur

Ali Soumana

Directeur de Publication

Moussa Dodo

Impression : GIN

Tirage

1500 Exemplaires

iSpot.tv



DANGOTE CIMENT

La qualité qui rassure

www.Dangote.com

   @DangoteGroup

+ DEUX NOUVELLES CHAÎNES LOCALES*



ET **AREWA24** DISPONIBLES A PARTIR D'**ACCESS**

REABONNEZ-VOUS VITE

 **94 24 11 11**
TOUTE L'UNE COMMUNICATION LOCALE
SELON VOTRE OPERATEUR FIXE OU MOBILE
 **CANALPLUSNIGER227**

LES BOUQUETS
CANAL+